Recherches féministes



Bonny Walford : Prisonnière à vie. Onze femmes condamnées à vie pour meurtre se racontent

Danielle Lacasse

Volume 6, Number 1, 1993

Temps et mémoire des femmes

URI: https://id.erudit.org/iderudit/057740ar DOI: https://doi.org/10.7202/057740ar

See table of contents

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print) 1705-9240 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Lacasse, D. (1993). Review of [Bonny Walford : $Prisonni\`ere \`a$ vie. Onze femmes condamnées $\`a$ vie pour meurtre se racontent]. Recherches féministes, 6(1), 143–146. https://doi.org/10.7202/057740ar

Tous droits réservés © Recherches féministes, Université Laval, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



masculinisation de la gestion des grandes institutions publiques de même que sur la lente progression des femmes pour réinvestir certains secteurs. L'accent est également mis sur le nœud de résistance majeur et le défi que représente toujours le monde du travail, malgré la présence quasi égale des femmes à celle des hommes sur ce marché. Le texte se plaît en outre à souligner l'originalité de l'idéologie féministe qui, au Québec, s'est constamment développée par l'action militante en parfaite symbiose avec la réalité quotidienne. On y analyse finalement la réorientation du combat des femmes qui, de la place publique, s'est déplacé vers la sphère privée perdant ainsi son aspect spectaculaire mais s'adaptant à l'environnement individualiste des années 1980. Le problème des jeunes femmes par rapport au féminisme ne reçoit pas toute l'attention requise, étant donné sa portée quant à l'avenir de la solidarité des femmes et l'importance de ne pas laisser se creuser le conflit des générations. Peut-être est-il cependant trop récent pour que l'on puisse en faire une analyse efficace.

La conclusion, intitulée « Enieux », cherche plus à poser les problèmes qu'à les résoudre. Le fait que l'on y trouve 15 phrases sous forme interrogative en cinq pages est révélateur de l'état de la réflexion féministe. L'avenir pourra nous dire si une nouvelle génération de femmes réussira à briser le « plafond de verre » des grandes entreprises. D'autres questions plus existentielles et qui nous ramènent à Simone de Beauvoir s'avèrent cependant plus complexes : pourra-t-on savoir un jour si, appareil reproducteur mis à part, les femmes sont différentes des hommes ou si le genre est autre chose qu'une construction sociale? Si certains grands principes ne font plus l'objet de débats, leur concrétisation semble plus discutable et entraîne la révision de stratégies féministes antérieures. Trois des questions posées dans cette conclusion illustrent de nouvelles orientations : doit-on encourager à tout prix la formation d'électriciennes plutôt que de travailler à ce que soient mieux rémunérés les emplois de secrétaires ? L'égalité peut-elle se vivre dans la différence ? Ou encore, la différence peut-elle s'exprimer sans que surgisse la discrimination et l'exclusion? On le voit bien, les formes de l'égalité pourraient être multiples et la problématique des femmes s'insère dans la problématique plus large du pluralisme au Québec, pluralisme de fait qui découle de nouveaux référents socio-économiques, mais que les idéologies cherchent encore à intégrer par ce que l'on appelait en mathématiques, à une autre époque, la « méthode par tâtonnement ».

> Christine Piette Département d'histoire Université Laval

Bonny Walford: Prisonnières à vie. Onze femmes condamnées à vie pour meurtre se racontent. Traduit de l'anglais par François Lanctôt. Montréal, Les Quinze, 1992, 128 p.

Au pénitencier de Kingston, 40 femmes purgent présentement des sentences à vie pour meurtre au premier ou au second degré. Elle-même condamnée pour meurtre, Bonny Walford relate l'histoire de 10 de ces femmes, et la sienne. Cet ouvrage n'est pas un témoignage sur la vie en prison; il retrace

plutôt les événements et les circonstances qui ont conduit ces femmes derrière les barreaux. En accordant la parole à ses compagnes, l'auteure espère « convaincre le public que n'importe quelle femme, absolument n'importe quelle, pourrait être condamnée pour meurtre et se retrouver à Kingston. En fait, la plupart des condamnées à perpétuité qui se trouvent ici pourraient être [des] voisines » (p. 15).

L'ouvrage est divisé en cinq parties. La première relate les récits de quatre femmes – Lily, Noreen, Danielle et Angella – qui ont été condamnées en vertu de la Loi sur les parties aux infractions. Aux termes de cette loi est coupable de meurtre quiconque savait ou devait savoir qu'un meurtre allait être commis. Or, selon l'auteure, cette loi ne s'applique à aucun des cas dont il est ici question. Bien que ces femmes se soient trouvées sur les lieux du crime, Bonny prétend qu'aucune d'entre elles ne pouvait prévoir que l'homme qu'elles accompagnaient commettrait un meurtre. Dépeintes comme étant naïves et facilement influençables, ces femmes auraient commis l'erreur de suivre un quasi-inconnu dont elles ignoraient le caractère violent. Voilà leur principal crime, affirme l'auteure. Si elle reconnaît que certaines ne peuvent être exonérées de tout blâme – Danielle a participé à un vol à main armée, par exemple –, Bonny refuse toutefois de les considérer comme des meurtrières. Selon elle, aucune n'aurait dû être condamnée à l'emprisonnement à vie.

Dans la deuxième partie, l'auteure raconte l'histoire de quatre femmes qui ont commis un meurtre dans un accès de colère ou sous le coup d'une « émotion irrépressible », souvent sous l'effet de drogues ou de l'alcool. C'est le cas de Mae, de Dawn et de Susan. La première a poignardé un sexagénaire qui les avait agressées, elle et sa copine. Quant à Dawn et à Susan, elles ont été poussées à bout par les humiliations et les coups d'un mari ivrogne, volage et violent. Puis c'est au tour de l'auteure de raconter sa propre histoire. Dans un moment d'affolement, Walford a tué un avocat crapuleux qui la défendait dans une cause civile. Celui-ci avait mené la cause de façon à s'emparer de toutes les économies de sa cliente. Selon Walford, ni elle ni ses copines n'auraient dû être accusées de meurtre au second degré. L'auteure estime qu'une accusation d'homicide involontaire aurait été beaucoup plus appropriée parce qu'elle tient compte de circonstances atténuantes, telle la provocation.

La troisième partie présente les témoignages de deux femmes qui ont commis des meurtres prémédités. Insultée et battue par son mari, Tammy a engagé quelqu'un pour le faire tuer. Quant à Casey, elle a tué un inconnu qu'elle venait de rencontrer dans un bar. Malgré le caractère délibéré de leur geste, l'auteure affirme que les cas de Tammy et de Casey ressemblent aux précédents. Selon elle, leur acte représente le « point culminant » de toute une vie de sévices corporels, d'abus sexuels et de viols.

La quatrième partie évoque l'histoire de Margaret, condamnée à perpétuité pour un meurtre qu'elle affirme ne pas avoir commis. Emprisonnée depuis 1978, elle continue à proclamer son innocence. Persuadée de l'innocence de sa compagne, l'auteure décrit l'histoire de Margaret comme étant « le plus grave cas d'injustice possible » (p. 105).

Quant à la dernière partie, elle consiste en une réflexion de l'auteure sur l'appareil judiciaire. Véritable plaidoyer en faveur d'une justice plus équitable pour les femmes, cette partie reprend plusieurs des arguments présentés en filigrane tout au cours de l'ouvrage. Plus précisément, l'auteure y dénonce le caractère sexiste des lois et de leur application. Elle argue qu'étant donné que

les femmes sont rarement de véritables meurtrières, elles devraient généralement être condamnées d'homicide involontaire plutôt que de meurtre. Cependant, certains facteurs, telles l'ignorance des jurés et l'incompétence des avocats, empêchent souvent les femmes d'êtres jugées équitablement. Par ailleurs, elle invite les citoyennes et les citoyens à intervenir auprès du ministère de la Justice afin de faire modifier le *Code criminel*, notamment la *Loi sur les parties aux infractions*. Enfin, puisqu'elle estime que toutes les femmes peuvent être condamnées pour meurtre, Walford termine son livre en offrant quelques conseils pratiques, question de préparer les lectrices (implicitement, ce volume s'adresse uniquement aux femmes) à une éventuelle arrestation.

L'ouvrage de Walford est intéressant à plus d'un point de vue. Parce qu'il provient de l'intérieur des murs de la prison de Kingston, il constitue un témoignage bouleversant sur la vie des condamnées à perpétuité. N'hésitant pas à se confier à l'une des leurs, les femmes interviewées se livrent entièrement à l'auteure. Celle-ci les comprend; leur vécu est aussi le sien. De plus, elle jette un éclairage intéressant sur les rouges de l'appareil judiciaire. Avant elle-même passé à travers toutes les étapes du processus judiciaire - arrestation. interrogatoire, enquête préliminaire, procès, appel et incarcération –, l'auteure est en mesure de déceler tous les défauts et lacunes d'un système largement discriminatoire à l'endroit des femmes. Par ailleurs, son ouvrage illustre les rapports sociaux de sexes. En effet, une constante se dégage de chacun des 11 récits : la présence d'un homme. Qu'il s'agisse d'un copain meurtrier, d'un mari violent, d'un vieillard vicieux ou d'un avocat sans scrupules, un homme est toujours à l'origine des démêlés qu'ont connus ces femmes avec la justice. Dans ce sens, les crimes commis par Bonny et ses copines nous éclairent sur certains aspects de la condition féminine.

Malgré son intérêt, *Prisonnières à vie* présente certaines failles. D'abord, l'argument principal de l'auteure, à savoir que n'importe quelle femme peut être condamnée à perpétuité, m'apparaît peu convaincant. Loin de ressembler à n'importe quelle femme, les prisonnières dont il est ici question possèdent toutes un profil similaire : enfance difficile, fugues à l'adolescence, abandon scolaire, grossesse(s) précoce(s), consommation abusive de drogues et d'alcool, violence conjugale et tentatives de suicide. D'après les récits présentés, il semble qu'un vécu particulier conduise à l'emprisonnement. Si la situation faite aux femmes peut nous renseigner sur la criminalité féminine, d'autres facteurs, tel le milieu socio-économique, ne doivent toutefois pas être négligés.

Par ailleurs, un ouvrage de ce genre aurait intérêt à avoir un avant-propos de la maison d'édition. Cela permettrait d'en connaître davantage sur l'auteure, d'une part, et sur la genèse du livre, d'autre part. En effet, on ne sait rien de l'auteure avant qu'elle nous raconte son histoire à la page 77. Seuls quelques indices, tels les remerciements et la dédicace, nous permettent de soupçonner qu'elle est (ou qu'elle a été) détenue dans la prison de Kingston. De plus, comme le milieu carcéral est peu propice à l'écriture, il aurait été intéressant de connaître les circonstances qui ont incité l'auteure à rédiger cet ouvrage et dans quelles conditions elle l'a fait.

Malgré ces quelques réserves, l'ouvrage de Bonny Walford mérite d'être lu, ne serait-ce que parce que les ouvrages sur les femmes criminalisées sont

encore rarissimes. *Prisonnières à vie* est d'autant plus intéressant parce qu'il provient de la plume de l'une d'elles.

Danielle Lacasse Archives nationales du Canada

Françoise Collin (dir.): Le sexe des sciences. Les femmes en plus. Paris, Éditions Autrement, série Sciences et société n° 6, octobre 1992.

D'entrée de jeu, Françoise Collin nous soumet la question posée par cet ouvrage : « La science a-t-elle un sexe ? ». On connaît le faible degré de visibilité des femmes dans les sciences. Mais le paramètre de la sexuation a-t-il un sens dans le contexte du savoir scientifique toujours socialement admis comme le savoir objectif par excellence ? En France, les travaux sur ce sujet sont peu nombreux. Pour tenter d'y répondre, on nous propose ici 13 articles où la question est abordée sous différents angles. Françoise Collin fait d'abord goûter la puissance de l'idéologie qui colporte l'infériorité « naturelle » du sexe féminin à l'égard de la raison. Le chapitre 3 de la partie 2 s'en fera l'écho avec cinq exposés. Une telle idéologie s'accommode bien de la discrimination imposée aux femmes quant à leur formation frappée de freins implicites et d'autant mieux enracinés qu'ils le sont dans le contexte social et la culture générale. Ce décor planté, on ne s'étonnera presque pas de l'oubli des femmes par l'histoire des sciences elle-même. Au chapitre 1 de la partie 2, trois articles s'emploient avec bonheur à réhabiliter l'apport des femmes en science. Les études féministes se multipliant, le traitement du rapport des femmes au savoir scientifique se fait tantôt par le biais sociohistorique, tantôt à travers l'exercice même du savoir. Chaque fois, il en ressort des questions fort pertinentes quant à la nature de la science ou à ses pratiques. Par exemple, une science dont la représentation reflète une image masculine de la rationalité apparaît questionnable d'un point de vue psychanalytique. Il s'avère, par ailleurs, qu'elle tient davantage au besoin de conforter une hégémonie masculine qu'à confirmer une incompatibilité des femmes avec la science. Que les questions suscitées soient d'ordre éthique ou politique, les discours des femmes diffèrent de ceux des hommes. Les voix des femmes peuvent-elles être entendues? En somme, selon Françoise Collin, la question qui se pose est celle de la démocratie. car « il n'y aura d'égalité véritable que lorsque hommes et femmes seront également décisionnaires du destin commun et lorsque les recherches scientifiques et leurs applications se feront au bénéfice et sous le contrôle des uns et des autres, c'està-dire lorsque le pouvoir ne sera plus celui que les uns exercent sur les autres. ou au nom des autres, mais celui qui se partage » (p. 27).

La partie 2 s'ouvre sur des « Figures de femmes scientifiques ». Jeanne Pfeiffer nous fait découvrir dans « Femmes savantes, femmes de sciences » l'intérêt des femmes pour la science, et ce, bien avant le XX^e siècle. Au XVII^e siècle, Madame de la Sablière, Marie Crous, Jeanne Dumée, etc., tiennent des propos en science qui témoignent de leurs réelles aspirations et de leurs compétences. Tout concourt cependant à limiter l'accès des femmes à la culture scientifique. Comme s'il s'agissait de conjurer une menace. Aussi l'histoire des sciences se doit-elle de participer à la « déconstruction de l'équation science=masculin, car il est nécessaire de reconnaître les origines historiques de